

L'empereur de Russie a donné son approbation à l'établissement d'un télégraphe électrique, entre Moscou et le fleuve Amour, aux frais du gouvernement.

Le gouvernement a concédé provisoirement la construction d'un chemin de fer de Kiev à Odessa, avec embranchement de Kiev à Kark. On va commencer d'abord par le chemin principal, qui sera d'une grande utilité pour les contrées du sud-est qui produisent de grandes quantités de blé.

LOCUTIONS NATIONALES. — Chaque peuple a sa manière particulière de dire une même chose. Nous en avons un exemple dans les trois explications suivantes d'une bouche de travers.

L'Américain, en apercevant une personne affligée de cette infirmité dit que sa mère lui a mis la chiquette à l'est ou à l'ouest.

L'Anglais dit qu'étant jeune, cette personne est tombée dans le ruisseau et que pour la faire sécher, sa mère l'a pendue par la bouche.

Le Français dit que cette personne veut se dire un secret à l'oreille.

Institut-Canadien.

SEANCE DU 20 OCTOBRE, 1859.

Présidence de M. M. Lanctot, Philippe Vandal et Gonzalve Drouin.

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

La question suivante étant à l'ordre du jour: « La cité de Montréal, dans les circonstances actuelles, devrait-elle avoir une maison d'industrie? »

Sur proposition de M. Léon Drouin, secondé par M. Antoine Hamilton, elle est remise à quinze jours.

Première lecture d'un rapport extraordinaire du comité spécial, nommé le 29 septembre dernier, chargé de s'enquérir s'il y aurait possibilité d'établir un concours annuel pour la jeunesse de l'Institut-Canadien.

M. Martin donne avis qu'il proposera à la première séance du mois de novembre prochain, que messieurs Louis Deslauriers, professeur, et L. Lespérance, commis-marchand, soient admis membres actifs de l'Institut-Canadien.

Et la séance est levée.

[Par ordre] G. DOUTRE, S. A. I. C.

MARIAGES.

A Ste-Scholastique, jeudi, le 3 du courant par le révérend messire Pansart, curé du lieu, FREDERIC BENOIT, écuyer, médecin, de St-Hubert de Longueuil, à mademoiselle MARIE ARTHÉMOISE FORTIER, de Ste-Scholastique.

NOUVELLES ANNONCES.

PRODUITS A VENDRE. — LE SOUSSIGNÉ, 100, rue St-Jacques, a le plaisir de vous offrir, des produits de sa fabrication, des produits de première qualité.

BEURRE FRAIS DE LAITERIE, LOFS suffisants pour exportation, très qualitativement dans la saison.

FROMAGE DE DEUX LAITERIES.

POISSON BLANC D'EXCELLENTE qualité.

BEURRE EN TINETTE DE GRAND format, Convenable pour Familles et le Commerce de détail.

ROBES DE BEFFLES DE LA COMPAGNIE des Robes de la Fabrique, la compagnie de la baie d' Hudson, de différents modèles et en quantité grandissime, en parquets originaux.

JOHN BOUGALLI, Marchand à Com. con., 270, rue St-Paul, Montréal, 123

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE JOLIELETTE.

Dans la Cour de Circuit

DANS ET POUR LE COMTE DE L'ASSOMPTION.

Lundi, le vingt de juin mil huit cent cinquante-neuf.

Présent: — Hon. M. le juge BRUNEAU.

No. 147.

PIERRE URGEL ARCHAMBAULT, marchand, du village de l'Assomption, dist. comté et district.

Demandeur.

FRANÇOIS HENRY, cultivateur, de la paroisse de St-Paul, comté et district de Joliette.

Défendeur.

IL EST ORDONNE SUR LA MOTION DE M. M. PAPIN, ARCHAUBAULT et PREVOST, Avocats au Demandeur, en ce qu'il a été approuvé par la Cour Supérieure du Bas-Canada, exécuté dans le district de Joliette, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la province du Canada, et se peut être trouvé dans ce district de Joliette, que le dit Défendeur soit, par un avis préalable à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvellet de la cité de Montréal, de la date de la présente ordonnance, et de la date de la présente ordonnance, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

[Par la Cour.]

S. Z. MARTEL, G. C. C. 123

FONDS DE CONFISEUR

PATISSIER A VENDRE.

M. TONNET FAIT SAVOIR AU PUBLIC, et ses amis qu'il vendra sous son nom, FONDS DE CONFISEUR ET PATISSIER, à un prix très libéral, vu son départ pour France.

RUE NOTRE-DAME, 59.

10 oct. 1859. 123



Corporation de Montreal.

No. 261.

REGLEMENT

Du Conseil de la Cité de Montréal pour prélever une Cotisation spéciale sur tous propriétaires de biens-fonds en la rue Notre-Dame, pour couvrir deux tiers de la dépense encourue par l'élargissement de cette rue.

ATTENDU QUE PAR UNE RESOLUTION en Conseil, passé le vingt-deuxième jour de Février mil huit cent cinquante-quatre, il a été requis à cet effet des propriétaires de biens-fonds en la dite rue Notre-Dame de cette Cité, que la dite rue serait élargie en toute son étendue, à mesure que l'occasion s'en présenterait, et que les propriétaires de biens-fonds en la dite rue contribueraient les deux tiers de la dépense de cette amélioration et ce Conseil a dit: —

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Attendu que ce Conseil a, en conformité de la dite résolution, acquis des terrains de dix-neuf arpents du côté nord de la dite rue, par le biais de la dite amélioration, et par là encouru une dépense de sept mille sept cent cinquante-trois dollars et quatre vingt-trois cents (7,753 \$ 83/100).

Attendu que la majorité des Cotisations de cette Cité, a été fixée, et déterminée d'après la loi, les biens-fonds en la dite rue, en vertu de la dite résolution, et que les terrains de dix-neuf arpents ont été acquis et réparés le montant d'icelle cotisation, pour couvrir deux tiers de la dite dépense, se montant à cinq mille cent soixante et neuf dollars et vingt-trois cents (5,169 \$ 23/100) sur tous les biens-fonds en la dite rue Notre-Dame, en vertu de la dite résolution, et de la dite loi.

Qu'une cotisation spéciale, au taux de soixante et sept cents de la valeur cotisée pour chaque cent dollars de la valeur cotisée (pour l'année courante) de tous biens-fonds en la dite partie de la rue St-Jacques qui se trouve entre la Place de la Douane et la rue St-Joseph (y compris le terrain appartenant aux Héritiers Gavain à l'enclosure sud-est des rues St-Paul et St-Joseph, mais non compris les propriétés de Thon, D. B. Viger, au coin de la rue St-Paul et de la Place de la Douane, et de Hiram Seymour, sur la dite Place), soit faite et prélevés sur tous propriétaires de biens-fonds en la partie de la rue St-Paul en-dessus de la rue St-Jacques, et la dite cotisation sera due et payable le premier jour de décembre prochain et sera appliquée au paiement des deux tiers du montant dépensé pour l'élargissement de la rue St-Paul, comme susdit.

[Signé] CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

CHS. S. RODIER, Maire.

VENTES A L'ENCAN. PAR JOHN LEEMING ET CIE. VENTE ANNUELLE D'AUTOMNE DE PAPIER ET PAPETERIES.

LES SOUSSIGNES VENDRONT, PAR ENCAN, JEUDI, LE 10 NOVEMBRE, AUX MAGASINS DE M. M.

CHALMERS ET ROBERTSON, 224, RUE ST-PAUL.

Un assortiment considérable et choix des Marchandises en-dessus, convenables pour un Magasin de

Papeterie, une Imprimerie, une Epicerie et le Commerce en Général.

COMPAGNIE — Papier à écrire, à imprimer et à envelopper, Enveloppes, Crayons et Plumes, Livres blancs, Fil à coudre, etc., etc.

EN LOTS CONVENABLES AU COMMERCE.

CONDITIONS LIBERALES. Vente à DEUX heures et demie.

JOHN LEEMING et Cie, Encanteurs, 10 nov. 123

VENTE ETENDUE. DE BATISSES, Etc., etc., etc.

PAR ORDRE DE L'honorable Commissaire des Terres de la Couronne.

LES CASERNES DE LA CAVALERIE, A CHAMBLEY.

Mardi, le 15 Novembre courant, LES SOUSSIGNES VENDRONT AUX CAJONS de la cavalerie, à CHAMBLEY, les bâtimens suivants, avec les employés comme CORPS-GARDE-APPRENTIS pour CANONS, ATTELÉS, ÉQUIPES, ÉTUIS, ÉCRUES, NEZ, MAGASINS, CASERNES DE LA CAVALERIE, ETC., VOITTES, HOPITAUX, ÉCURIES, QUARTIERS des OFFICIERS, etc.

— Aussi, — UNE QUANTITE DE MATERIAUX A CLOTURE.

Des plans, montrant les dimensions et la position relative de ces bâtimens, peuvent être vus aux bureaux des sous-signés.

On peut examiner, les bâtimens en faisant appel au bout de l'après-midi, pour les détails, et autres conditions et stipulations peuvent être connues aux bureaux des Encanteurs.

Les acheteurs auront, pour transférer ces bâtimens, un délai qui s'étendra jusqu'au 1er mars 1860.

Toutes les acquisitions doivent être payées au temps et au lieu de la vente, comme suit: — La moitié du prix d'achat, avec un pourcentage sur le montant du paiement pour défrayer les dépenses, à être payé argent comptant, le jour de la vente, et le balance avant le transfert des matériaux, et les dépens seront couverts à la balance due sans payé de avant le 1er mars 1860.

Le Professeur DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

DREND LA LIBERTÉ D'ASSOMPTION, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

LE PROFESSEUR DE GRATH, 2 nov. 123

MARCHANDISES TELLIER & BRAZEAU 123, Rue St-Paul, 123. Importateurs de MARCHANDISES SECHES, PELLETERIES, ETC.

MARCHANDISES. MAGASIN DE MODES, No. 234, RUE NOTRE-DAME. ON A EXHIBÉ, DEPUIS MERCREDI DERNIER...

EPICERIES. AUX FAMILLES ET A CEUX QUI TIENNENT MAISON. Farine Brevetée de Whitney LES SOUSSEIGNS APPELLENT L'ATTENTION...

NAVIGATION. COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE QUOTIDIENNE DE LA MALLE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

NAVIGATION. Le Vapeur TERREBONNE, CAPT. VOLIGNY. VOYAGERA A L'AVENIR, PENDANT le reste de la saison...

ASSURANCES. Compagnie d'Assurance CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LIVERPOOL ET LONDRES. Capital—2,000,000 sterling.

MEDECINE. SCROFULE OU MAL DE ROI. LA SCROFULE EST UNE MALADIE CONSTITUTIONNELLE, une corruption du sang...

A. LAZARE. Importateur de MARCHANDISES SECHES A BON MARCHÉ! 129, Rue Notre-Dame, 129.

MARCHANDISES SECHES A BON MARCHÉ! 129, Rue Notre-Dame, 129. NOUS INVITONS TOUTES PERSONNES qui ont occasion de visiter les Magasins...

EPICERIES. FINEUR! FINEUR! FINEUR! LARD, AVOINE, POIS, SON, GRUE. C. E. STARNES ET CIE., No. 59, Rue des Commissaires.

NAVIGATION. BAINS DE MER. RIVIERE SAGUENAY, RIMOULKI, CACOUNA, RIVIERE-DE-LOUP, MALBAIE, LES EBOULEMENTS ET RIVIERE-OUELLE.

NAVIGATION. MALLE ROYALE. PAR LA LIGNE KINGSTON, COBOURG, PORT HOPE, DARTINGTON, TORONTO, HAMILTON. Seule ligne sans transbordement.

ASSURANCES. BRANCHE DU CANADA. BUREAU—PLACE D'ARMES. DIRECTEURS A MONTREAL: T. B. ANDERSON, Secrétaire, J. H. MAITLAND, Sec. résident.

MEDECINE. L'extrait composé de Salsepareille D'AYER, le remède le plus efficace que l'adresse médicale de notre époque ait pu composer pour cette maladie...

NOUVEAUTES FRANCAISES. Cathedral Block, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. A JUSTEMENT REÇU PAR LE STEAMER Anglo Saxon, UN GRAND ASSORTIMENT DE PELLETERIES A BON MARCHÉ, EN GROS.

MARCHANDISES SECHES A BON MARCHÉ, EN GROS. Les SOUSSEIGNS DESIRENT INFORMER les nombreux praticiens et les marchands de la campagne...

ADRESSES. ON PEUT SE PROCURER DES CHAMBRONS avec ou sans la pension, chez Mme JOLY, au No. 133, rue Craig, vis-à-vis l'Eglise Cathédrale...

NAVIGATION. CHEMINS DE FER. CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET C. CHANGEMENT DES HEURES DE DEPART. LE ET APRES LUNDI, 11 MAI, LE VAPEUR IRON DUKE...

NAVIGATION. AVIS AUX ARMATEURS. POUR OTTAWA ET LE CANAL RIDEAU. LE PROPELLER METEOR, CAPT. ROCHFORD, et BARGES, commenceront à prendre du fret...

ASSURANCES. COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU "EQUITABLE." BUREAU PRINCIPAL: Cannon Street West, Londres. DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL: WILLIAM LUNN, Sec. Président.

MEDECINE. CHERRY PECTORAL D'AYER POUR LA GUERISON RAPIDE DE TOUX, BRONCHES, GRIPPE, COQUELUSHE, GORGE ENFLAMME, CATARRHE DE LA TRACHEE, ASTHME, BRONCHITE, etc.

HABILLEMENTS. SPRING ET CIE. Marchand de HARDES NEUVES et de SECONDE MAIN MARCHÉ BONSSEIGNS. (Entrée sur la Rue Saint-Paul.)

VINS DE CHAMPAGNE. VINS DU PRINCE IMPERIAL. GRAND VIN IMPERIAL. DE VENOGNE et CIE., EPERNAY. LE SOUSSEIGNÉ AGENT AU CANADA...

ADRESSES. MADAME DUBOIS, PROFESSEUR DE PIANO, Elevé du Conservatoire de Paris, HOTEL CANADIEN, Coin des Rues Gouffard et St-Louis. Pierre Doutre, Dér., AVOCAT.

NAVIGATION. CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC. Changements de Departs. LE ET APRES LUNDI, 20 JUIN 1859, les Trains pour l'Ouest quitteront la Pointe St-Charles...

NAVIGATION. VAPEURS OCEANIQUE DE MONTREAL. CETTE Ligne est composée de puissants Vapeurs de Première Classe, à hélice. Voici leurs noms: BOHEMIAN, Capt. McMASTER.

ASSURANCES. COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE NEW-YORK. "THE PARK." Capital payé - - - \$200,000 AVEC UN GRAND SURPLUS.

MEDECINE. PRENEZ-GARDE! AU PUBLIC. NE VOUS PRESSEZ PAS D'ACQUIESCER à vos vœux ou effets d'étranges; et, avant d'aller ailleurs, adressez-vous aux soussignés.

HABILLEMENTS. GRILLES AMERICAINES, POUR CHEMINÉES, COUCHETTES EN FER, RODDEN ET MEILLEUR, 71, Grande Rue St-Jacques.

VINS DE CHAMPAGNE. LE VAPEUR "FASHION," CAPT. FRS. LAPOUREUX. VOYAGERA ENTRE MONTREAL ET CHAMBLAY, arriant à toutes les Paroisses sur la Rivière Richelieu.

ADRESSES. DR. TRESTLER, DENTISTE CANADIEN-FRANCAIS, 223, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. LE DR. LAROCQUE, GRADUÉ DU COLLEGE MCGILL, ci-devant de Rignand, après avoir pratiqué quinze ans à la campagne...

NAVIGATION. BUREAU D'AGENCE. T. S. BROWN OFFRE A VENDRE TOUJOURS A DES prix très modérés: Faucx en acier de Moore et Américaines de toutes longueurs...

ASSURANCES. POELE A CHARBON POUR CHARS! Amélioré. PLUSIEURS AMELIORATIONS ONT ETE faites à ces Poèles célèbres, et on les offre maintenant au public avec confiance.

ASSURANCES. COMPAGNIE D'ASSURANCE PHOENIX DE BROOKLYN, L. I. Capital payé et surplus \$300,000. LE SOUSSEIGNÉ, AYANT ETE APPOINTÉ Agent de cette Compagnie, est, par conséquent, préparé à donner des Polices contre les PERTES ON DONNÉES causées par le feu...

MEDECINE. LE PAYS, JOURNAL PUBLIC DANS LES INTERETS DEMOCRATIQUES, REDIGE PAR UN COMITE DE COLLABORATION. 1ERE EDITION—Paraisant les MARDIS JEUDIS, et SAMEDIS, de chaque semaine, coûté \$4 par an.

HABILLEMENTS. UN TERRAIN DE SIX ARPENTS EN SUPERFICIE, avec Jardin, nouvellement et commodément bâti, situé à la Côte-des-Neiges, en face du Cimetière. Possession immédiate.

VINS DE CHAMPAGNE. LE VAPEUR "FASHION," CAPT. FRS. LAPOUREUX. VOYAGERA ENTRE MONTREAL ET CHAMBLAY, arriant à toutes les Paroisses sur la Rivière Richelieu.

ADRESSES. OTIS WARREN, FABRICANT DES BALANCES QUI ONT obtenu le 1er Prix, Magasin, 22, Rue des Récollets, Fabrique, 10, Rue St-Patrice, Pointe St-Charles, Montréal. 16 nov. aa-124

NAVIGATION. ROBES DU NORD. LES SOUSSEIGNS AYANT FAIT L'ACQUISITION de la totalité des ROBES DE BUFFLE de la COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, L'IMPORTRES CETTE ANNEE, les offrent en vente.

ASSURANCES. A VENDRE. UNE TERRE SITUÉE SUR LA PETITE Rivière de Montréal, dans la Paroisse de Chamblay, à un mille de l'Église, de la contenance de trois arpents de front sur soixante de profondeur, avec Maison, grange, écurie et autres bâtiments dessus construits, le tout en très bon ordre.

ASSURANCES. ON Demande UN JEUNE HOMME POUR UN MAGASIN de marchandises sèches. Il faut qu'il sache lire et écrire. 4 octobre 108

MEDECINE. LE PAYS, JOURNAL PUBLIC DANS LES INTERETS DEMOCRATIQUES, REDIGE PAR UN COMITE DE COLLABORATION. 1ERE EDITION—Paraisant les MARDIS JEUDIS, et SAMEDIS, de chaque semaine, coûté \$4 par an.